

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/12/2024 - 16812 - 2023 B 03428 - 981 549 280 - A.R.M.

A.R.M.

Société par actions simplifiée au capital de 990.548 €
Siège social : 22 Rue Maison Neuve Z.A. Les Rignés - 35830 BETTON
R.C.S. de RENNES n° 981 549 280

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 OCTOBRE 2024

EXTRAIT

❖ **Cinquième résolution – Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

**la société REVICOM,
dont le siège social est à LA RICHARDAIS (35780) 2 rue des Villes Billy.**

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ **Sixième résolution – Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

**Madame Régine BELLANGER
Exerçant à SAINT JOUAN DES GUERETS (35430), 4 rue du Val du Moulin.**

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2027.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

❖ **Septième résolution – Pouvoirs en vue des formalités**

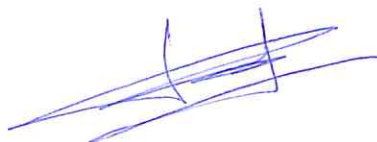
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole au titre de la rubrique « Questions diverses », le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

M. Bertrand TARDIF
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Bertrand Tardif'.